VIVRE ENSEMBLE

BULLETIN DE LIAISON POUR LA DÉFENSE DU DROIT D'ASILE

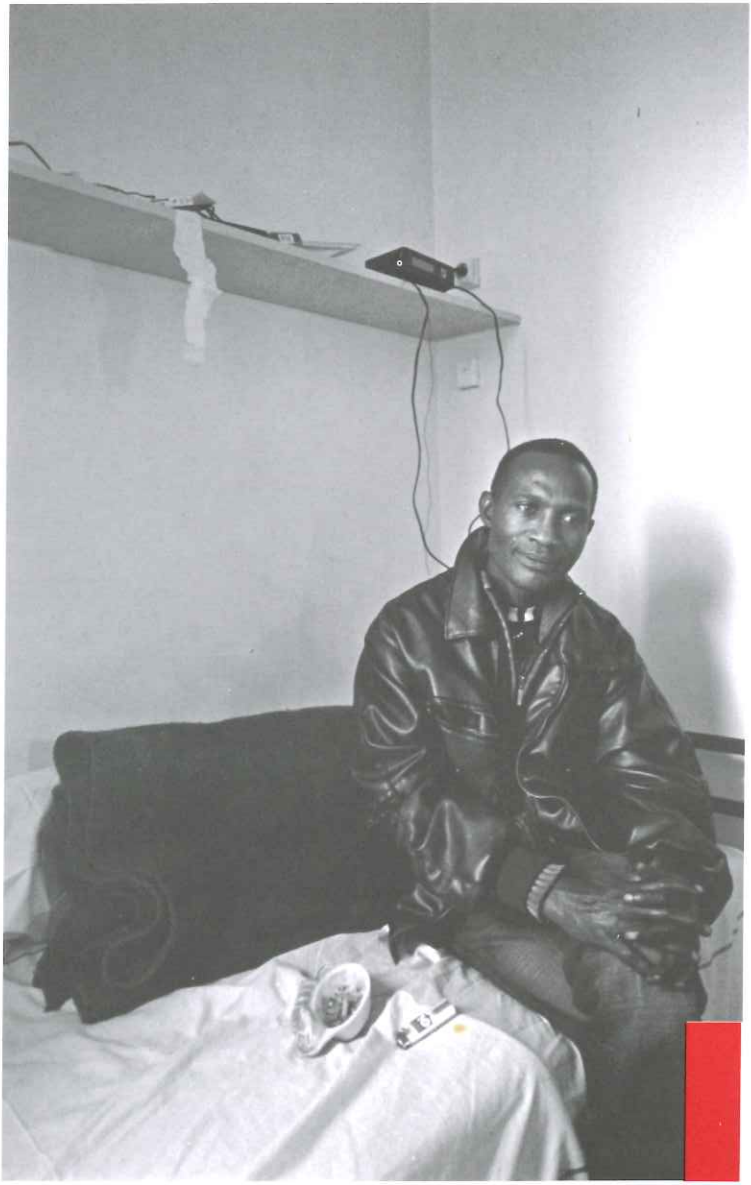

Permis humanitaires
Quels critères pour les personnes âgées ?

Nouvelles ordonnances
Le droit d'asile au prix fort

Sauvetage en mer
Poursuivis pour avoir secouru des migrants

Photo: Michel Djaoui
Extrait de l'exposition de Forum Réfugiés: «Dans l'attente...»

N° 115 - décembre 2007

VIVRE ENSEMBLE

VIVRE ENSEMBLE
Bulletin et centre de documentation romand sur le droit d'asile
Case postale 171
1211 Genève 8
Tél. (022) 320 60 94
Fax (022) 807 07 01
www.asile.ch/vivre-ensemble

Comité de rédaction:
Nicole Andreetta (GE), Yves Brutsch (GE), Manuel Hiol (FR), Françoise Jacquemettaz (VS), Françoise Kopf (SO), Danielle Othenin-Girard (NE), Christophe Tafelmacher (VD)

Responsable:
Isabelle Furrer

Pour s'abonner:
Verser fr. 20.-
sur le compte postal
12-9584-1
5 numéros par an

La revue *Vivre Ensemble* paraît cinq fois par année. Son comité de rédaction est composé de personnes actives dans le domaine du droit d'asile, soit de par leur engagement professionnel, soit de par leur engagement militant.

Adresses

Dans l'impossibilité de mentionner tous les organismes existants, nous nous limitons ici aux coordinations et aux principaux services.

Solidarité sans frontières
Neuengasse 8
3011 Berne
Tél. 031-311 07 70

BERNE

ELISA Jura bernois-Bienne
c/o Café-TeaRoom Samawat
1 rue des Armes
2502 Bienne
Tél. 032/323 88 81

Caritas Jura
19 rue du Temple
2800 Delémont
Tél. 032-421 35 60
***Permanence:** lundi 14h-18h*

FRIBOURG

Bureau de consultations juridiques Caritas Suisse/Eper
21 rue de l'Industrie
1705 Fribourg
Tél. 026-425 81 02
***Permanence:** lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h à 12h*

GENEVE

Coordination genevoise de défense du droit d'asile
Case postale 110
1211 Genève 7

Centre social protestant
14, rue du Village-Suisse
Case postale 171
1211 Genève 8
Tél. 022-807 07 00

ELISA
Case postale 110
1211 Genève 7
Tél. 022-733 37 57
Permanence: lundi et mercredi 15h-18h, vendredi 14h-16h
Maison de la Croisette
158 rte de Vernier

NEUCHATEL

Centre social protestant
11, rue des Parcs
2000 Neuchâtel
Tél. 032-722 19 60

Coordination asile/NE
Case postale 456
2000 Neuchâtel

Groupe accueil réfugiés
Case postale 686
2300 La Chaux de Fonds
***Permanence:** mardi 19h-20h*
au Centre de rencontre
12 rue de la Serre

TESSIN

Ufficio svizzero accoglienza profughi
19 via del Sole
6963 Pregassona
Tél. 091-971 27 02

Aiuto ai rifugiati
casella postale 101
6833 Vacallo

VALAIS

Centre Suisses-Immigrés
27 avenue des Mayennets
Case postale 280
1951 Sion
Tél. 027-323 12 16

Comité valaisan pour la défense du droit d'asile
Case postale 281
1951 Sion

VAUD

SOS-Asile/VD
Case postale 7489
1002 Lausanne
Tél. 021-351 25 60

Service d'aide juridique aux exilés (SAJE)
4 rue Enning
1002 Lausanne
Tél. 021-351 25 51
Permanence:
lundi et mercredi 16h-20h

Centre d'accueil ARAVOH-ELISA-SAJE
(pour le centre d'enregistrement)
Gare CFF
1337 Vallorbe
Tél. 021-843 21 25

Attention danger

Une Union démocratique du centre (UDC) à 30%, après une campagne ouvertement xénophobe, c'est évidemment consternant. Certains parlementaires radicaux ou démocrates chrétiens, qui se sont ralliés aux propositions de Christoph Blocher lors de la révision des lois sur l'asile et les étrangers, affirmaient qu'il fallait en passer par là pour en finir avec cette thématique. Beau succès.

Ceux qui, au centre droit, ont servi de marchepied à Christoph Blocher comprendront-ils un jour que ce n'est pas en multipliant les concessions à l'UDC, et en lui servant indirectement de caution vis-à-vis des électeurs, que ce parti arrêtera sa surenchère anti-étrangers ? Aurons-nous bientôt des expulsions à l'électrochoc et des déserteurs privés du droit d'asile malgré les risques de persécution, parce qu'une partie des élus du centre et de la droite jouent les forces d'appoint pour donner une majorité à ces projets ?

Le problème hélas est considérable. Car c'est tout le débat public qui est aujourd'hui faussé, comme nous l'avons souvent relevé. Le récent livre* d'Innocent Naki l'a bien montré, de nombreux médias, et jusqu'à de grandes émissions comme «Infrarouge» font aujourd'hui, consciemment ou non, le jeu de l'UDC.

La dernière proposition de Christophe Blocher, retirer le droit à l'asile aux déserteurs, offre un autre exemple de cette dérive. Presque toute la presse a repris sans sourciller l'argument du chef du Département fédéral de justice et police (DFJP) selon lequel la jurisprudence avait dérapé en octroyant un droit d'asile automatique aux déserteurs. Une belle façon de faire croire que l'asile est accordé n'importe comment et qu'un nouveau tour de vis s'impose. Bien évidemment, la jurisprudence limite l'octroi de l'asile à ceux qui sont menacés de torture ou de traitements inhumains. Mais pour Blocher, c'est apparemment encore trop, et sa présentation trompeuse du cas des déserteurs érythréens, répercutée par les médias, ouvre déjà la porte à une campagne contre les abus… des juges de l'asile !

Violation de la séparation des pouvoirs, mise en cause du droit à l'asile et du droit international, atteinte à de nombreux autres principes fondamentaux: c'est en fin de compte l'avenir de notre société qui est en jeu. Dans ce contexte, notre nom «*Vivre ensemble*», sonne toujours plus comme un appel à la résistance. Merci d'être avec nous.

Yves Brutsch

* *«Sois parfait ou retourne chez-toi, chronique d'une exploitation populiste des faits divers en Suisse»*, Innocent Naki, éd. Swiss Métis.

CRITÈRE D'INDÉPENDANCE FINANCIÈRE

Que faire des personnes âgées ?

La révision des lois sur l'asile et les étrangers a entraîné plusieurs modifications dans le traitement des «cas de rigueur». Les cantons peuvent désormais proposer une autorisation de séjour à toute personne qui leur a été attribuée (même si elle est déboutée de la procédure d'asile), et ils assumeront seuls, après sept ans, la charge des personnes admises provisoirement, dont il s'agit dès lors de favoriser le plus possible l'intégration. Reste que de nombreux cas de rigueur demeurent bien éloignés des critères habituels d'obtention d'un permis B humanitaire, sans qu'on puisse vraiment le leur reprocher. A Neuchâtel, une réflexion a été menée pour tenter de dénouer certaines situations.

Dans la pratique courante, toute proposition de permis B humanitaire repose sur l'indépendance financière de la personne et sa bonne intégration. Pour le dire autrement: le permis B doit se «mériter». Mais quelles perspectives s'ouvrent alors pour des personnes très vulnérables: personnes âgées, veuves de guerre très démunies, souvent analphabètes, personnes souffrant de problèmes médicaux persistants.

Le dénominateur commun entre ces personnes est l'absence d'emploi et l'évidence qu'elles n'accéderont jamais à une autonomie financière. Peut-on pour autant les laisser végéter jusqu'à la fin de leur vie dans un statut provisoire et précaire ? Leurs problèmes bien réels exigent des solutions, qui passent déjà par un autre regard sur les exigences d'intégration.

Un statut provisoire

A titre d'exemple, ce couple de Bosniaques, vivant en Suisse depuis plus de treize ans, au bénéfice d'un permis F. L'époux est né en 1937, l'épouse en 1939. Cette dernière est totalement analphabète. Elle n'a jamais pu apprendre le français, notamment en raison de son âge. Déjà à leur arrivée, il était illusoire que ces réfugiés puissent trouver une activité lucrative. Au cours des années, leur état de santé s'est encore fragilisé. Ce couple a deux fils qui vivent en Suisse avec un permis C.

Une vie dans l'incertitude

Cette veuve, également d'origine bosniaque, arrivée seule en Suisse en 1994 avec ses quatre enfants. Née à la campagne, n'ayant jamais été à l'école, elle a toujours travaillé aux champs. Analphabète, atteinte d'une importante perte auditive suite aux bombardements, elle rencontre évidemment d'énormes difficultés pour progresser en français. Présentant un état anxio-dépressif constant, elle souffre quotidiennement de maux de tête et de troubles du sommeil.
Elle garde alors toute son énergie pour assumer sa lourde tâche de mère de famille. Elle y parvient plutôt bien, tous ses enfants ayant suivi régulièrement leur scolarité et réalisé une formation professionnelle. Les trois aînés bénéficient d'un permis B. Elle seule, avec son fils cadet, demeurent dans un statut provisoire. Son état anxio-dépressif augmente.

A la recherche de solutions

A Neuchâtel, la Commission consultative en matière d'asile a voulu empoigner ce problème. Dans un premier temps, elle s'est efforcée de compléter ces dossiers, notamment avec des rapports médicaux supplémentaires, puis de les regrouper et de mener une réflexion générale pour déboucher sur des propositions dans le but de faire évoluer la pratique. Avec la nouvelle loi, après sept ans d'admission provisoire, les frais d'assistance incombent entièrement au canton. Y-a-t-il encore un avantage pour ce dernier, de maintenir une personne très longtemps au bénéfice d'un permis F d'admission provisoire ? L'amélioration de son statut peut au contraire lui apporter un sentiment de sécurité, un bien-être moral, qui a des chances d'avoir un effet positif sur son état de santé, et par voie de conséquence de limiter certains coûts médicaux.

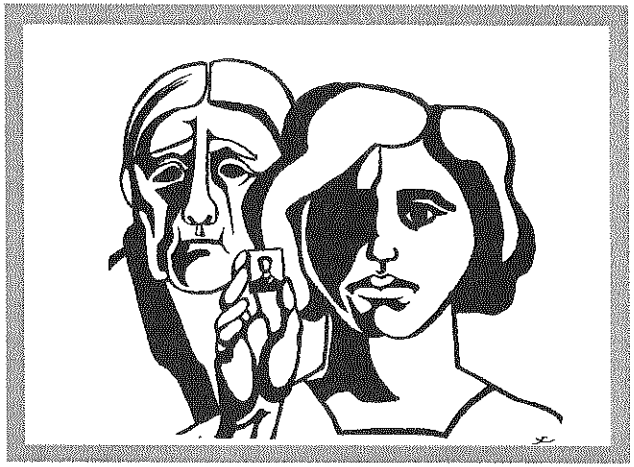

Des réponses positives

Le Service des migrations du canton de Neuchâtel a lui-même repris dans cet esprit l'examen de ces dossiers. Il s'est donné le temps de les analyser sous différents angles d'appréciation de l'intégration, en renonçant au critère de l'autonomie financière là où celle-ci est objectivement hors d'atteinte, en évaluant les efforts de vie sociale au sens large, donnant beaucoup d'importance à l'intégration des enfants (jeunes et adultes), à la présence de parenté en Suisse, en approfondissant aussi les difficultés qu'auraient les personnes concernées à se réintégrer dans leur pays d'origine.

C'est ainsi que plusieurs propositions d'octroi de permis B ont été adressées à l'Office fédéral des migrations (ODM). D'autres sont en préparation. Des réponses positives sont déjà arrivées, notamment pour les deux cas mentionnés ci-dessus.

Une expérience à suivre

Espérons que l'expérience du canton de Neuchâtel contribuera à stimuler la réflexion dans d'autres cantons, à favoriser un esprit d'ouverture et à encourager des prises de position pour une amélioration systématique des conditions de séjour de toute personne dont le renvoi n'est pas envisageable.

Danielle Othenin-Girard

DE LA CROIX-ROUGE FRIBOURGEOISE À L'ORS

Les requérants grands perdants

Une page importante va se tourner le 1er janvier dans l'histoire de la Croix-Rouge fribourgeoise. En juillet dernier, le canton a décidé de confier le mandat de l'accueil et de l'encadrement des requérants d'asile, jadis dédié à la Croix-Rouge, à une entreprise privée basée à Zürich, ORS SA. Une entreprise que nos lecteurs connaissent bien, puisque nous en avons déjà parlé, lorsque celle-ci a été choisie pour remplacer Caritas dans le canton de Soleure (voir VE nº 112, avril 07, p. 14).

La division Requérants d'asile représentait une partie des activités de la Croix-Rouge fribourgeoise depuis sa création au début des années huitante. Une mission traditionnelle pour cette association cantonale, dont l'un des sept principes fondamentaux est l'humanité. Tournant le dos à ces principes, les autorités cantonales ont décidé de retirer le mandat de l'asile à la Croix-Rouge, au profit d'une entreprise dont la seule réputation est de faire des économies à tour de bras au grand dam de la condition humaine. De fait, dans les cantons alémaniques où des mandats similaires ont déjà été confiés à cette entreprise, des langues se sont déjà déliées pour dénoncer ses méthodes de prise en charge, qui laissent peu de place au travail social.

A la recherche du profit

Une entreprise investie d'une mission sociale qui se soucie plutôt de son chiffre d'affaires ? Le concept laisse pantois de nombreux observateurs. Le directeur de la Croix-Rouge fribourgeoise, Charles Dewarrat l'a d'ailleurs dénoncé à demi-mot: «*Il est vrai que l'asile et la migration représentent de nos jours une tâche publique importante et sont devenus un enjeu politique et économique (...) Nous respectons le travail et l'évaluation des experts ainsi que le choix de l'autorité cantonale, mais nous constatons entre autres que la masse salariale a fortement pesé sur le balance*» fulminait-il avant de poursuivre: «*Dans notre offre, nous avons pourtant évalué au juste les besoins en ressources humaines. Ceux-ci reposent sur la réalité des tâches à accomplir, selon notre conception de l'accueil des personnes exilées.*». Ce point de vue est partagé par Béatrice Ackermann-Clerc, actrice, puis observatrice avertie du travail social dans son canton depuis une trentaine d'années. «*La mise en concurrence du travail social est une dérive inquiétante*» commente-t-elle.

Une concurrence déloyale

Beatrice Ackermann-Clerc, regrette qu'il existe désormais un grand flou dans la mission du travail social d'une manière générale. Elle ne manque pas d'arguments pour valider ses peurs. «*Quels seront à l'avenir les critères d'une institution s'occupant de personnes en difficulté ? Quels seront les critères de qualité de la prise en charge ? Il n'y a pas de morale dans la concurrence. Un foyer d'accueil n'est pas une entreprise comme une autre*», souligne-t-elle, avant de conclure: «*L'Etat doit impérativement réguler l'action sociale avec des critères sociaux aussi et pas seulement des coûts concurrentiels.*»

Attendue au tournant

De nombreuses personnes s'intéressent à cette nouvelle braderie de l'accueil des requérants d'asile dans le canton de Fribourg, mais la plupart préfèrent se taire pour l'instant, prêtes à réagir au moindre signe de dérive de la société ORS dans sa nouvelle mission. Dans l'immédiat, l'attention de la Croix-Rouge fribourgeoise porte sur l'application d'un plan social pour les quelques cinquante collaborateurs qui travaillaient jusqu'ici à la division asile de son institution.

Manuel Lanquier Hiol

LES REQUÉRANTS DEVRONT PAYER 15'000 FRANCS

Le droit d'asile au prix fort

L'entrée en vigueur de la nouvelle législation est prête. Le Conseil fédéral a adopté le 24 octobre 2007 de nombreuses dispositions d'application, de façon à assurer l'entrée en vigueur de la loi révisée le 1er janvier 2008. Parmi les nouveautés, l'attention se portera surtout sur les conséquences de la suppression de l'aide d'urgence pour des milliers de déboutés, qui rejoindront à l'aide sociale ceux qui ont été frappés de non-entrée en matière (NEM). Mais une autre nouveauté fera mal aux demandeurs d'asile. Ceux qui travaillent continueront de se voir prélever 10% sur leur salaire pour rembourser leurs frais d'assistance. Mais désormais, c'est une taxe fixe de 15'000 francs qui leur sera imposée.

Vivre Ensemble avait déjà présenté la transformation de l'ancien système des «comptes de sûretés» en un système de taxe, sur la base du projet de la nouvelle ordonnance sur le financement (voir VE nº 113, juin 07, p. 4). Le Conseil fédéral en a désormais entériné la version la plus dure, en fixant cette taxe à 15'000 francs (art. 10 OA2), alors que les débats sur la révision de la loi sur l'asile (LAsi) portaient sur un montant de 12'000 francs. Lorsque le montant maximal de la taxe n'a pas été atteint en cours de procédure, le droit cantonal pourra même prévoir le prélèvement du solde (art. 8.3 OA2). Les personnes admises provisoirement seraient par contre dispensées du prélèvement des 10%, après trois ans (art. 10 OA2).

Des durcissements en vue

Pour ce qui est des nombreux autres points contenus dans les ordonnances d'application, on retrouve tous les aspects problématiques du projet initial (voir VE nº 113, p. 5). Avec un durcisse-

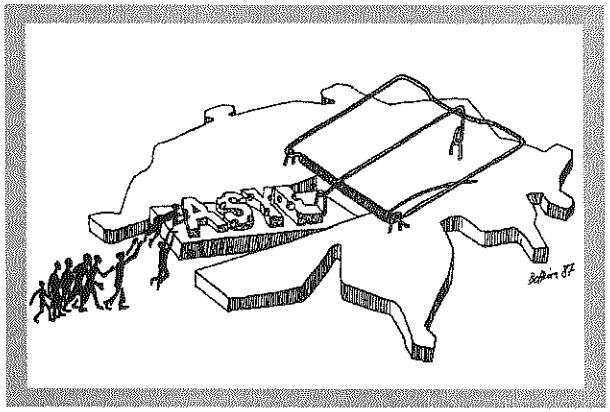

ment peu remarqué au chapitre du permis humanitaire (art. 14.2 LAsi). Le requérant devra désormais «justifier» de son identité (art. 31 OASA), alors qu'il suffit actuellement de «l'indiquer» (art. 33 OA1). On voit d'ici les problèmes pour ceux qui n'ont pas de documents d'identité. Une autre innovation, rarement discutée, porte sur la création de cantonnements fédéraux utilisables en cas d'augmentation des demandes d'asile. L'attribution à un canton pourrait alors être reportée d'un an (art. 16a OA1).

Renvoi vers les pays tiers

Il n'y a par contre pas de précision sur l'application de la nouvelle clause de non-entrée en matière avec renvoi vers les pays tiers (art. 34 LAsi). Une clause qui repose sur la possibilité de déclarer certains pays tiers «sûrs» sans avoir à le démontrer, et qui admet le renvoi vers un pays tiers sans que le requérant y ait séjourné quelques temps auparavant. Le Conseil fédéral propose, en outre, de nouvelles adaptations de la législation pour rendre les lois suisses définitivement compatibles avec les règles d'application des accords Schengen/Dublin. Il est très difficile actuellement de prévoir les conséquences concrètes de ces nouvelles formes de renvoi vers un pays tiers, mais leur application sera sans doute une des pierres d'achoppement du nouveau droit.

Yves Brutsch

Non-entrée en matière
Même sur des cas complexes ?

Au cœur de la campagne de votation, la controverse entourant la nouvelle clause de non-entrée en matière en l'absence de papiers d'identité avait conduit le Conseil fédéral à promettre qu'elle ne s'appliquerait pas *«lorsque des indices de persécutions requièrent des investigations»*. Une fois de plus, cependant, s'agissant du droit d'asile, le Conseil fédéral emmené par Christoph Blocher fait la preuve de sa duplicité. L'art. 28a OA1 (qui ne figurait pas dans le projet soumis à consultation) prévoit expressément que les recherches sur internet ou dans les systèmes d'information internes ne seront pas considérées comme des mesures d'instruction impliquant l'entrée en matière sur la demande d'asile. C'est exactement le contraire de ce qu'avait décidé le Tribunal administratif fédéral dans sa décision de principe du 11 juillet 2007. Un gouvernement qui ment aux électeurs et qui s'arroge le pouvoir de corriger la jurisprudence ? Dans quel régime vivons-nous ?

ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES FRAPPÉES DE NEM

Le foot, c'est le bon espoir !

Pour les pensionnaires du Lagnon, le foyer où sont logées à Genève les personnes frappées d'une non-entrée en matière (NEM), jouer au football représente un moment privilégié dans la semaine. A part l'aide d'urgence qui leur permet de survivre, rien ne leur est proposé. Aucun encadrement. Comme ils n'ont pas le droit de travailler, ils passent leur journée à «zoner». Sans horaire à respecter, on devient rapidement déstructuré.

Mardi, 10 heures, stade des Evaux, Genève. Une douzaine de jeunes gens, la plupart Africains s'échauffent autour du terrain de foot. *«En Afrique, on aime le foot, alors, bien sûr on a envie de jouer ! Ça nous oblige à nous lever le matin et à nous parler. Avant, on habitait ensemble mais on ne se connaissait pas. Grâce au foot, on se connaît mieux. Le foot, c'est le bon espoir !» «Ça nous permet de rester actif, on joue pour rester en bonne santé, pour ne pas tomber malade de la tête. Avant, je n'étais pas bien. Depuis que je joue au foot cela va mieux.»*

Une bonne ambiance

Quelques personnes venant d'autres foyers rejoignent le groupe. *«Mon sport favori, c'est le rugby, mais je n'ai pas trouvé d'équipe. Alors je viens m'entraîner avec les gars du Lagnon. C'est sympa, il n'y a pas de discrimination, même si on vient de pays différents: Cameroun, Côte d'Ivoire, Nigéria… Les gars sont solidaires. On est là pour jouer ensemble !» «Le foot nous réunit, nous permet de nous connaître. On vient de foyers différents et l'équipe met une bonne ambiance entre nous.»*

Oublier le quotidien

10h30, on forme les équipes avec l'aide de Samuel Ninck, accompagnateur bénévole et de Timothée Wuillemin, jeune médecin civiliste. On choisit l'arbitre. La partie peut commencer. Au bord du terrain, Pierre Dürrenmatt, pasteur et responsable à l'Aumônerie genevoise oecuménique auprès des requérants d'asile (Agora), assume le rôle de supporter, de juge de touche et de porteur de thé: *«c'est une grande joie de les regarder jouer. Ils peuvent, pendant un moment, oublier leur situation. Le mois passé, une classe du canton de Lucerne est venue en visite dans le cadre d'une semaine civique. Cinq collégiens ont participé à la partie de foot du mardi. Tout le monde a eu beaucoup de plaisir !»*

Une présence indispensable

Aux environs de midi, la partie s'achève: 8 à 0 pour les Rouges ! Pour Samuel Ninck, présent auprès des joueurs depuis plus d'une année, la situation reste fragile: *«chaque fois c'est difficile de les faire bouger. Le matin, n'ayant aucune obligation, ils n'ont pas forcément envie de se lever. Ou alors, par manque de repères, ils ont oublié que c'est mardi ! Mais finalement, il y a toujours quelques motivés qui entraî-*

nent les autres. Petit à petit, ils se responsabilisent. Ils se chargent d'apporter le ballon et de laver les maillots. Néanmoins, ils ont besoin d'être accompagnés.»

Faire quelque chose ensemble

Timothée côtoie l'équipe depuis six mois: *«Au foyer, il n'y a pas à proprement parler de vie commune. Certains disparaissent, des nouveaux arrivent mais chacun vit pour soi. Le foot exprime leur volonté de faire quelque chose ensemble. C'est aussi une porte ouverte pour sortir de l'isolement. Il se passe parfois des choses positives: suite à une demande de notre part, le FC Sion nous a envoyé dix billets d'entrée pour assister au match contre Galatasaray, au stade de la Praille. Cela reste une soirée mémorable ! Les joueurs du Lagnon aimeraient rencontrer d'autres équipes. Ils ont l'envie de progresser, cela les motiverait encore davantage.»*

Propos recueillis par Nicole Andreetta

ANECTODE

Intégrité, intégration...

Début septembre à Vevey, deux jeunes filles, une Ethiopienne et une Erythréenne se sont rendues à Vevey dans un magasin de téléphones mobiles. Personne, pas de vendeurs, pas de clients, mais des natels à profusion à portée de main. Après avoir appelé et attendu environ une heure, bien que parlant très mal le français (l'une d'elle n'est en Suisse que depuis douze mois), elles ont appelé la police, qui a constaté qu'en plus, le tiroir caisse bien garni, n'était pas verrouillé. Elles auraient pu se saisir des natels convoités. Ni vu, ni connu. Mais non ! Bien que dans leurs pays on n'aime pas trop la police et pour cause, elles ont donné l'alerte. Cette petite anecdote illustre le comportement de la majorité de nos hôtes de couleur, les «moutons noirs» en puissance, chers à Blocher.

Réd.

ELECTROCHOCS

Violence d'Etat

L'usage des électrochocs (pistolet Taser) pour assurer le refoulement des demandeurs d'asile déboutés sera-t-il finalement inscrit dans la loi sur l'usage de la contrainte (LUsC) actuellement en discussion au Parlement ? Le Département Blocher l'avait proposé dans l'avant-projet de 2004, mais le Conseil fédéral l'avait exclu du projet soumis aux Chambres, après de nombreuses protestations. Le Conseil national a malgré tout décidé à la session de septembre de retenir ce moyen de contrainte extraordinairement brutal et qui n'était conçu au départ que pour maîtriser de grands criminels dans des situations extrêmes. Nos délais ne nous permettent pas de savoir si le Conseil des Etats s'alignera à la session de décembre. Mais le seul fait qu'on envisage de tels moyens pour contraindre des déboutés à rentrer dans leur pays, en dit long sur le mépris de la personne humaine qui s'installe en Suisse.

OBSERVATOIRE

Dispositif en place

Une petite année après la fondation, le 8 février 2007, de l'Association suisse pour l'Observatoire du droit d'asile et des étrangers, le dispositif tant attendu commence à prendre forme. Après l'Observatoire de Genève, lancé à titre expérimental grâce à un fort appui du Centre social protestant et du Syndicat SIT et qui va désormais étendre son activité à toute la Suisse romande, des postes viennent d'être créés à Lugano et à Saint Gall, en vue de faire fonctionner des observatoires régionaux dans chaque région linguistique au moment où les nouvelles lois sur l'asile et les étrangers vont prendre effet. D'ici peu, si l'assemblée générale de l'association suisse le confirme, un secrétariat central basé à Berne sera mis sur pied pour assurer la coordination et l'exploitation au niveau national des informations collectées dans les régions. Le pari lancé lors de la votation du 24 septembre 2006 est donc en passe d'être tenu, même si un travail intensif de collecte de fonds reste nécessaire. *Vivre Ensemble*, qui a soutenu d'emblée ce projet comme un complément utile à son travail d'information dans le domaine de l'asile se réjouit aussi de disposer, grâce à l'Observatoire, de données fiables et concrètes sur l'application du nouveau droit. D'ores et déjà, chacun peut apprécier l'intérêt des cas mis en évidence par l'Observatoire de Genève en se rendant sur son site provisoire www.stopexclusion.ch/observatoire.

Yeb

REQUÉRANTS SPOLIÉS

Le combat se poursuit

***Vivre Ensemble* a déjà relaté à plusieurs reprises le combat mené en Valais pour obtenir réparation en faveur de requérants qui se sont vu demander abusivement par le canton, le remboursement de prestations d'assistance déjà remboursées à la Confédération (voir VE nº 105, 102 et 95).**

Le canton avait fini par admettre que 146'000 francs de prélèvements faisaient problèmes, mais il estimait qu'il n'avait rien à restituer, car l'argent était parti à Berne. Le 30

août, une conférence de presse tenue à Sion dénonçait une fois de plus l'attitude des services officiels valaisans, avec l'appui de 111 personnalités. Suite à quoi, une rencontre a eu lieu le jeudi 18 octobre en présence de M. Thomas Burgener, conseiller d'Etat. Rien de concret n'est cependant sorti de cette rencontre. Les pièces préparées par Sœur Marie-Rose, qui s'emploie depuis des années à faire la lumière sur cette affaire, n'ont même pas été examinées. Les représentants du canton du Valais se sont retranchés derrière le fait qu'aucun requérant n'avait déposé plainte contre les pratiques dénoncées. M. Burgener, qui a pourtant paru pourtant touché par les explications données, a laissé entendre que le Conseil d'Etat refusera les demandes d'expertise indépendante qui lui avaient été adressées. Déçus mais pas résignés pour autant, Sœur Marie-Rose, les députés qui l'ont soutenue et le Comité de soutien entendent continuer leurs démarches par un autre chemin, afin de faire toute la lumière sur ce dossier

Françoise Jacquemettaz
membre du Comité de soutien

FRONTIÈRE EUROPÉENNE

On meurt aussi à l'Est

On s'est mis à beaucoup parler, ces dernières années, des nombreux morts par noyade, parmi les migrants qui tentent de gagner l'Europe en traversant la Méditerranée. On souligne plus rarement que ces tragédies sont le résultat direct de décisions politiques interdisant l'immigration légale. Au fur et à mesure que les contrôles policiers se renforcent, les exilés en sont réduits à prendre toujours plus de risques. Et pas seulement en Méditerranée. Le 13 septembre, la police des frontières polonaise a trouvé trois fillettes tchétchènes de six, dix et treize ans, mortes d'épuisement dans les montagnes entre l'Ukraine et la Pologne. Leur mère et un frère ont survécu. La Pologne s'est engagée à les accueillir.

Yeb

RENVOI DE REQUÉRANTS

Pratiques inadmissibles

Une tentative de renvoi d'une famille tchadienne déboutée, en Suisse depuis cinq ans, s'est déroulée à Moutier le 27 août dernier. Lors de cette opération, Le père de famille a été maltraité physiquement et moralement. Il a raconté qu'on lui a interdit de téléphoner à son avocat et qu'il fut ensuite ligoté, frappé au visage et aux parties génitales, puis menacé par un pistolet électrique et victime de rhétorique raciste, tout ça devant sa femme et son fils de quatre ans.
Sa femme a aussi été victime de violence physique, bousculée et brutalisée alors qu'elle était enceinte de sept mois, jusqu'à être trainée sur l'échelle à l'entrée de l'avion, la famille ayant été conduite manu militari à Kloten. Durant l'intervention policière, elle a souffert d'un décollement du placenta et a eu des saignements, sans que les représentants de l'ordre ne s'en inquiètent. Heureusement, cette tentative a échoué grâce au bon sens du pilote et des hôtesses de l'avion qui se sont opposés à l'embarquement forcé de cette famille. Le comité de soutien de cette dernière a lancé une pétition pour demander réparation des sévices subis, ainsi que l'octroi d'un permis humanitaire, compte tenu de la situation nouvelle provoquée par ces événements. Elle demande également que la politique de renvoi des requérants d'asile déboutés se fasse dans le respect de la dignité humaine, et sans mettre en danger les personnes refoulées. Vous trouverez le témoignage direct du requérant et le texte de la pétition sous www.renvoi-brutal.ch.

A lire: Le Centre

Ce roman du lausannois Alexandre Maubert traite de la question des réfugiés et de la politique d'asile des pays européens, à travers deux points de vue sur le statut et la condition des émigrés clandestins. Celui d'Amanuel, un Erythréen qui entame un éreintant voyage vers l'Europe et débarque sur la petite île de Lampedusa, première étape vers ce qu'il imagine être son Eldorado, et celui d'un habitant de Lampedusa, chômeur de longue durée qui est embauché en tant que surveillant au centre de détention. *Le Centre*, Alexandre Maubert, Editeur Publibook, octobre 2007. En librairie.

GENÈVE

Elisa a 20 ans !

Le 29 septembre dernier, l'association Elisa-Asile, des mandataires bénévoles qui tiennent des permanences juridiques pour les requérants d'asile, a fêté ses 20 ans d'existence. Une fête multiculturelle, de rencontres et de partages entre réfugiés, bénévoles et membres de l'association. Nous lui souhaitons bon vent et une bonne continuation pour les années à venir !

Réd.

VAUD

Débats animés

Après une procédure de consultation menée au pas de charge, le Conseil d'Etat vaudois a présenté un projet de loi d'application de la loi sur les étrangers (LEtr), centré sur les possibilités étendues de détention administrative. Un vif débat s'est engagé au Parlement cantonal pour protéger les droits des migrants concernés. Divers amendements ont été proposés: obligation du canton d'examiner si les renvois peuvent véritablement être exécutés; renforcement de la défense des personnes dont la détention est demandée; interdiction des arrestations déloyales et par surprise dans les locaux du Service de la population. A l'heure de mettre sous presse, les députés n'avaient pas terminé leurs discussions. Affaire à suivre donc.

Xtof

POURSUIVIS POUR AVOIR SAUVÉ DES MIGRANTS

Héros ou passeurs?

Le mercredi 8 août 2007, trois navires tunisiens pratiquant la pêche se trouvaient à proximité de l'île italienne de Lampedusa, lorsqu'ils ont rencontré une embarcation gonflable en difficulté. A bord de celle-ci se trouvaient quarante-quatre migrants originaires du Maroc, d'Ethiopie, d'Erythrée et du Soudan. Parmi eux une personne dans un état de santé grave, onze femmes dont deux enceintes, ainsi que deux enfants dont un handicapé. Après les avoir sauvés, ces marins se sont retrouvés en prison. Une tentative de criminalisation de ceux qui aident les migrants, qui n'est pas sans prolongements en Suisse.

Ces naufragés à la dérive avaient quitté la Libye la dimanche 5 août, mais après quarante-huit heures, leur canot pneumatique a commencé à se dégonfler. Plusieurs bateaux de pêche ont refusé de leur porter secours, par crainte d'avoir des ennuis avec la police, ce qui est déjà tout un paradoxe. Il fut un temps où la non assistance à personne en danger était condamnable. Comme on va le voir, c'est aujourd'hui le contraire qui s'applique.

Sauvetage in extremis

Après avoir sauvé in extremis ces naufragés, les pêcheurs tunisiens se sont alors dirigés vers Lampedusa. Le droit maritime prévoit en effet que dans un tel cas, il s'agit de rejoindre les côtes les plus proches. Les autorités italiennes avaient été averties du sauvetage des naufragés et du besoin d'assistance médicale, mais les marins tunisiens ont dû braver les vedettes des gardes-côtes italiens qui ont tenté de leur faire rebrousser chemin plutôt que de les assister.

Une fois arrivé à Lampedusa, quatre naufragés dont l'état était particulièrement sérieux ont été transférés à l'hôpital de Palerme par hélicoptères-ambulances. Par contre, sept pêcheurs tunisiens ont été arrêtés et deux bateaux séquestrés. Ils ont été accusés de *«favorisation préméditée et à fins lucratives de l'immigration clandestine»*, passible de quinze ans de prison.

Forte mobilisation

Lors d'une première audience le 1er septembre 2007, après avoir entendu les témoignages des naufragés et des gardes-côtes, le tribunal d'Agrigente a requalifié le chef d'accusation en *«entrée irrégulière sur le territoire national»*, avec abandon de la circonstance aggravante du but lucratif. Il a ainsi reconnu indirectement que les pêcheurs n'étaient manifestement pas des passeurs. Pourtant, ce n'est que le 10 septembre 2007, après un mois de détention, que le tribunal a autorisé leur mise en liberté. Une décision fortement influencée par la mobilisation en faveur des accusés, provenant de milieux politiques et associatifs en Italie, dans l'Union Européenne et en Afrique.

Criminalisation de la solidarité

Le message des autorités devient de plus en plus clair pour tous les pêcheurs et capitaines de navires commerciaux de la Méditerranée: le sauvetage en mer de personnes en danger est un délit qui peut conduire à la prison, à l'immobilisation des bateaux et à des condamnations pénales. D'ailleurs, suite à ce procès, on a signalé dans la Méditerranée des cas répétés de navires qui, pour ne pas risquer la mise en prison de l'équipage, ont omis de secourir des bateaux chargés de migrants qui coulaient.

Des vies en jeu

Les associations de soutien ont dénoncé une escalade dans la «guerre aux migrants» et une criminalisation de la solidarité. Par la contrainte et l'intimidation, les Etats poussent à la non assistance à personnes en danger. C'est le dernier avatar d'une politique de fermeture des frontières et de renforcement des contrôles, qui pousse les migrants à choisir des itinéraires toujours plus dangereux et à dépendre toujours plus de filières mafieuses. Cette politique entraîne ainsi la mise en danger accrue de populations particulièrement vulnérables. Elle est la cause effective de la mort de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants.

Une loi problématique

Il serait erroné de penser que ces événements ne nous concernent pas en Suisse. Nous n'avons pas de mer, certes, mais depuis des années, des personnes sont poursuivies et condamnées, y compris en Suisse romande, pour avoir apporté leur soutien à des sans-papiers. Avec l'entrée en vigueur de la loi sur les étrangers le 1er janvier 2008, cette répression de la solidarité pourra s'intensifier: les motifs honorables ont disparu du texte de loi, et les nouvelles dispositions prévoient des peines plus lourdes. Le fait d'agir en association sera considéré comme un facteur aggravant, y compris en l'absence de tout but lucratif, permettant même la mise en place de mesures de surveillance préventives comme des écoutes téléphoniques. Cela est d'autant plus préoccupant que l'extension de l'aide d'urgence à tous les requérants d'asile déboutés va multiplier les cas de détresse, qui appelleront nécessairement à la solidarité de la population.

Appel au courage civique

Comment seront traités à l'avenir des mouvements de résistance du type de la Coordination Asile Vaud ? Les Etats généraux de la migration, qui ont eu lieu le 8 septembre dernier à Berne, ont discuté de ce problème et l'ont intégré dans la résolution* finale. Face au caractère profondément inique des dispositions légales à venir, il apparaît de plus en plus indispensable d'appeler à la désobéissance collective et au courage civique, y compris auprès des personnes qui seront amenées à les appliquer. Mais il nous faudra aussi soutenir concrètement tous celles et ceux qui seront traités comme des délinquants pour avoir apporté leur soutien à des migrants. La criminalisation de la solidarité est une infamie que nous ne devons tolérer à aucun prix.

Christophe Tafelmacher

*Disponible sur le site: www.sosf.ch/cms/front_content.php?idcatart=2502&lang=1&client=1

SUISSE

2 septembre Anières (GE), une partie du rez-de-chaussée d'un centre pour requérants d'asile est détruit par un incendie. 50 personnes sont évacuées et une quinzaine relogées.

6 septembre Malgré de nombreuses zones d'ombre, l'Office fédéral des migrations (ODM) tire un bilan positif des 3 ans de suppression d'aide sociale pour les requérants frappés d'une non-entrée en matière (NEM). Seulement 20% d'entre eux ont fait l'objet d'un «départ contrôlé».

10 septembre Renens (VD), un incendie détruit un immeuble qui abrite le Centre social régional et des logements pour requérants d'asile.

11 septembre Vaud, un requérant d'asile togolais débouté est expulsé sur Lomé. Interrogé par la police à son arrivée, il a finalement été relâché. Sa femme et ses 2 filles ont été prises en charge par la Coordination Asile Vaud.

11 septembre La Commission fédérale des étrangers (CFE) s'inquiète, à l'approche des élections fédérales du 21 octobre, de la multiplication des attaques (affiches, déclarations,...) visant les étrangers.

Taser: une arme mortelle

3 novembre - Le Comité des Nations Unies contre la torture estime que l'utilisation du pistolet Taser constitue *«une forme de torture»* et *«peut même provoquer la mort»*. Cette arme a été mise en cause récemment dans les décès de 2 hommes au Canada et de 3 autres aux Etats-Unis. Le 23 octobre, la commission des institutions politiques du Conseil des Etat a refusé d'inclure les Tasers dans la liste des mesures admissibles pour expulser les étrangers, se démarquant ainsi du Conseil national, qui le 3 octobre avait accepté d'entrer en matière sur la loi sur l'usage de la contrainte (LUsC) incluant l'utilisation de Tasers, ainsi que celle de chiens de service. Le plénum tranchera lors de la session d'hiver.

8 septembre Berne, une centaine de membres d'organisations participent aux 2ème Etats généraux de la migration. Une semaine d'action est prévue en septembre 08.

14 septembre Genève, le rapporteur de l'ONU contre le racisme critique vivement la Suisse devant le Conseil des droits de l'homme. Il demande le retrait de l'affiche controversée de l'UDC représentant des moutons. Le Conseil fédéral formellement interpellé, met en avant la liberté d'expression.

20 septembre Genève, l'Hospice général prévoit de regrouper dès 2008 au Centre des Tattes à Vernier, les quelques 300 requérants déboutés de l'asile soumis à l'aide d'urgence.

2 octobre L'Union syndicale suisse invite le Conseil fédéral à mettre en œuvre un programme de régularisation des sans-papiers.

6 octobre Vaud, la Coordination Asile lance une pétition appelant les villes et communes à se déclarer *«respectueuses des migrants»*, et à leur apporter une meilleure information.

15 octobre Vaud, un jeune Camerounais épileptique, en Suisse depuis 5 ans, obtient un permis de séjour malgré 2 décisions de non-entrée en matière, et grâce à une pétition forte de 2'100 signatures récoltées par un comité de soutien.

15 octobre 3 mois après le lancement de son initiative *«pour le renvoi des étrangers criminels»*, l'UDC annonce avoir recueilli quelques 200'000 signatures.

18 octobre Argovie, 5 membres du Parti des Suisses Nationalistes sont condamnés par le tribunal de district à des jours-amendes pour discrimination raciale répétitive.

21 octobre Ricardo Lumengo, socialiste biennois d'origine angolaise arrivé comme réfugié politique en Suisse en 1982, est le 1er Africain à être élu au Conseil national.

25 octobre Ch. Blocher va à l'encontre de la jurisprudence. Il veut un arrêté fédéral urgent pour exclure la désertion et l'objection de conscience des motifs pour l'obtention du statut de réfugié. Les déserteurs érythréens sont particulièrement visés.

26 octobre Valais, par voie de presse, 11 personnalités socialistes demandent au parti de se désolidariser publiquement du conseiller d'Etat T. Burgener dans le dossier des requérants d'asile spoliés par l'administration cantonales. (cf. p. 11)

10 novembre L'Association jurassienne d'accueil des demandeurs d'asile (AJADA) ferme son centre d'accueil de Porrentruy. Son président démissionne, notamment en raison des *«problèmes»* posés pas l'application de la nouvelle loi et de la *«scandaleuse»* diminution des subventions.

18 novembre Zurich, quelques 1'000 personnes manifestent contre les nouvelles lois sur l'asile et les étrangers, qui entreront en vigueur en 2008.

EUROPE

10 septembre Italie, 7 pêcheurs tunisiens accusés d'être des passeurs d'immigrants clandestins pour avoir secouru des naufragés en dérive et jugés depuis le 22 août en Sicile, sont libérés. (cf. p. 14)

1er octobre Le Haut commissariat aux réfugiés (HCR) remet la distinction Nansen pour les réfugiés 2007 à K. Camilleri, une avocate employée par le Service jésuite pour les réfugiés, qui a passé les 10 dernières années à travailler auprès des réfugiés arrivant à Malte.

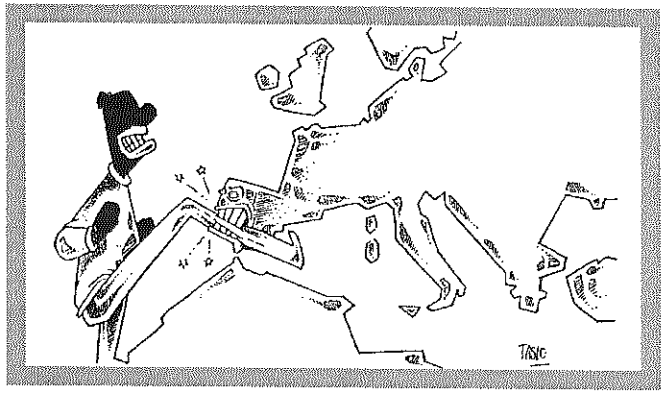

28 novembre Le Comité de l'ONU contre la torture (CAT) désavoue l'ODM. Au terme d'une procédure de 3½ ans, un Congolais frappé d'une NEM obtient gain de cause devant le CAT. En n'examinant pas son cas et en voulant le renvoyer dans son pays, la Suisse l'a exposé à des risques de mauvais traitements.

6 novembre Le drame des migrants clandestins se poursuit. Au moins 45 personnes sont mortes en tentant de rejoindre les îles Canaries. Suite à une panne de moteur, leur navire a dérivé pendant 15 jours avec quelques 100 personnes à bord. Les migrants sont morts de manque d'eau et de nourriture.

13 novembre Belgique, 18 requérants d'asile afghans déboutés stoppent leur grève

Grèce: violations des droits des migrants

29 octobre - Grèce, l'association Pro Asyl, et le Groupe grec d'avocats pour les droits des réfugiés et des migrants publient un rapport dénonçant les mauvais traitements infligés aux migrants et aux requérants d'asile par la police, les gardes-frontière et les gardes-côtes. Il fait état de coups, de fausses exécutions, de décharges électriques et autres moyens de torture, de vols de natels et d'argent. Les gardes-côtes sont accusés d'abandonner les migrants sur des îles inhabitées ou en haute mer. Le 4 octobre, le HCR a réclamé la fermeture du centre de détention pour migrants de l'île de Samos en raison des conditions inhumaines qui y règnent et de la surpopulation. D'une capacité de 120 personnes, le centre en héberge presque 400.

de la faim après 55 jours. Les autorités belges ayant promis de réexaminer leur situation.

15 novembre France, le Conseil constitutionnel valide le recours aux tests ADN dans le cadre du regroupement familial, inscrit dans la loi sur la maîtrise de l'immigration approuvée par le parlement le 23 octobre dernier.

MONDE

2 septembre Liban, le camp de réfugiés palestiniens de Nahr Al-Bared tombe entre les mains de l'armée libanaise après l'éviction du groupe djihadiste Fatah Al-Islam. Les 30'000 réfugiés évacués du camp attendent un hypothétique retour dans leurs maisons détruites.

4 septembre Burundi, des affrontements entre 2 factions rivales des Forces nationales de libération font une vingtaine de morts à Bujumbura et provoquent la fuite de plusieurs milliers d'habitants.

18 septembre Népal, les maoïstes quittent le gouvernement de coalition, après avoir échoué à obtenir l'abolition immédiate de la monarchie.

19 septembre Mali, une «mission d'apaisement» parvient à une trêve, après un mois d'affrontements entre rebelles touaregs et militaires, qui ont fait 8 morts dans le nord.

19 septembre Russie, en Ingouchie des centaines de manifestants protestent contre les enlèvements et les détentions arbitraires perpétrés par les forces de sécurité.

24 septembre Amnesty International (AI) accuse la communauté internationale de n'avoir pas réussi à faire face à la crise des réfugiés irakiens, abandonnant l'essentiel de la charge de cet exode à la Syrie et à la Jordanie. La Syrie accueille 1,4 millions de réfugiés irakiens et la Jordanie 500'000, leur nombre augmente au rythme de 2'000 personnes par jour.

7 octobre Algérie, selon la presse, le numéro 2 d'Al-Quaida au Maghreb aurait été tué lors d'une fusillade dans le nord du pays. Les attentats à la bombe ont fait 60 morts en septembre.

10 octobre Pakistan, les forces armées mènent une offensive contre les groupes de militants islamistes installés dans la zone tribale du Nord Waziristan frontalière de l'Afghanistan. 250 personnes ont été tuées ces 3 derniers jours.

10 octobre Soudan, au moment où le Darfour est en proie à une vague d'attaques, et où l'armée est accusée d'avoir rasé la ville d'Haskanita, bastion des rebelles, le Mouvement de libération des peuples du Soudan (SPLM) gèle sa participation au gouvernement.

25 octobre Colombie, l'armée annonce avoir abattu un chef local et 18 guérilleros des Forces armées révolutionnaires (FARC). A quelques jours des élections locales, 22 candidats ont été assassinés depuis le début de la campagne.

31 octobre Birmanie, quelques 150 moines bouddhistes défilent à Pakokku pour la 1ère fois depuis que l'armée a violemment réprimé fin septembre le mouvement de contestation contre le régime et interdit le rassemblement de bonzes. Plus de 4'000 moines ont été arrêtés par la junte.

2 novembre Sri Lanka, le chef politique des Tigres de l'Eelam tamoul (LTTE) est tué lors d'un raid aérien dans le nord de l'île.

4 novembre Turquie, le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) relâche 8 soldats turcs capturés le 21 octobre dans une embuscade qui a fait 46 victimes. Ceci au moment où Ankara menace d'intervenir militairement contre les rebelles du PKK réfugiés dans le nord de l'Irak, et peu de temps après la signature d'un accord de coopération antiterroriste entre l'Irak et la Turquie.

7 novembre Géorgie, suite à de nombreuses manifestations de l'opposition et des heurts violents entre forces de l'ordre et opposants du président à Tbilissi, ce dernier impose pour 15 jours, l'état d'urgence dans tout le pays.

14 novembre Somalie, les combats se sont intensifiés ces dernières semaines à Mogadiscio entre les insurgés et les forces gouvernementales de transition et ses alliés éthiopiens. Selon le HCR, près de 90'000 personnes ont fui la capitale durant les 2 dernières semaines.

16 novembre Irak, l'armée américaine annonce qu'Al-Qaida ne contrôle plus aucun quartier de Bagdad. Selon des sources gouvernementales, 850 civils ont été tués dans des attentats, enlèvements ou assassinats durant les mois de septembre et octobre.

17 novembre Afghanistan, les violences se poursuivent, des militaires et des talibans sont tués et blessés dans une opération menée dans le sud du pays. Depuis le début de l'année, les violences ont fait plus de 5'600 morts. Le 13 novembre, AI a dénoncé l'usage de la torture dans les prisons afghanes.

17 novembre Hashim Thaci, dirigeant du Parti démocratique du Kosovo (PDK) et ex-chef politique de la guérilla kosovare (UCK), remporte les élections législatives en Kosove.

21 novembre République démocratique du Congo (RDC), des soldats ralliés au général dissident L. Nkunda pénètrent dans Rutshuru (Nord-Kivu). Selon le HCR, le nombre de personnes déplacées dans la région a dépassé les 300'000.

23 novembre Inde, plusieurs attentats font 13 morts dans l'Uttar Pradesh. 2 jours auparavant, de violentes émeutes ont fait 1 mort et des dizaines de blessés à Calcutta, suite à des litiges fonciers et des tensions religieuses.

22 novembre Pakistan, la Cour suprême rejette le dernier recours contre la réélection du président P. Musharraf pour un 2ème mandat de 5 ans. Ce dernier a proclamé l'Etat d'urgence le 3 novembre, et a augmenté la répression l'encontre des opposants et des médias. Selon des chiffres officiels, les attentats ont fait 667 morts et plus de 2'000 blessés depuis le début de l'année.

24 novembre Russie, avant les élections législatives du 2 décembre, la police réprime violemment 2 manifestations anti-Poutine, à Moscou et à Saint-Pétersbourg.

27 novembre Tchad, les combats reprennent entre rebelles et forces gouvernementales dans l'est, un mois après la signature d'un accord de paix signé le 25 octobre, entre le pouvoir et 4 groupes armés.

Annoncer les rectifications d'adresses

JAB
1211 Genève 8

MME
MARIE-JOSE MASSEREY
RUE SCHAUB 5
1202 GENEVE

Les Cigognes

Lundi après-midi, quand je suis retourné à Lucens,
J'ai vu les cigognes.
Sur chaque toit, il y en avait une.
Je les ai vues.
Je ne suis pas un homme qui pleure beaucoup,
Mais ça m'a touché.
Tu sais pourquoi ?
En Turquie, il y a un proverbe.
On dit que si tu vois une cigogne voler,
Ca veut dire,
Tu vas voyager.
Parce que les cigognes visitent Jérusalem,
Elles sont les pèlerins.
J'ai vu une vingtaine de cigognes qui volaient,
C'est la raison pour laquelle,
Je suis heureux.
Depuis que je suis arrivé en Suisse,
C'est la première fois que je les ai vues.
Peut-être, un jour,
Je pourrai aussi voyager à nouveau,
Comme elles...

Ali Kokden
Paru dans *Voix d'Exils* nº 15, 9/04